



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

COMMISSION PERMANENTE

LES AFFAIRES COURANTES DE LA COLLECTIVITÉ

EN BREF :

Le Conseil départemental, réuni en Commission permanente ce vendredi 6 avril, a étudié 41 rapports.

Parmi l'ensemble de ces rapports, le Département a mis l'accent sur plusieurs points en particulier, comme les solidarités autour notamment de l'accueil des jeunes enfants ou de l'entretien des bâtiments et la participation aux travaux dans les collèges publics.

L'ensemble des Conseillers départementaux a également apporté un soutien financier conséquent aux associations saône-et-loiriennes via le Fonds départemental d'aide à la vie associative locale (FDAVAL).

Ce dossier de presse vous présente les principales décisions.

Sachez le... La Commission permanente du Conseil départemental rassemble les 58 conseillers départementaux de Saône-et-Loire sous la présidence d'André Accary, Président du Département.

L'Assemblée départementale a confié des délégations à la Commission permanente pour régler les affaires courantes de la collectivité. Elle assure ainsi la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réunions plénières.

Elle se réunit en général une fois par mois. Le vote se fait à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret, et les décisions sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Sommaire

page 3

Collège publics

page 4

Culture

Lecture publique

page 5

Réutilisation des données d'archives

Agriculture

page 6

Fonds départemental d'aide à la vie

associative locale (FDAVAL)

Conventions entre la Ville du Creusot

et le Département de Saône-et-Loire

Page 7

Equipements des associations

Page 8

Soutien aux services d'aide à domicile

à but non lucratif

Aide départementale à l'amélioration

de l'habitat privé

Page 9

Accueil des jeunes enfants

Page 10

Développement social local

Plan climat énergie territorial

Route

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Hôtel du Département - Rue de Lingendes 71026 Mâcon Cedex 9

Cabinet du Président Tél. : 03 85 39 66 10

Direction de la communication - Tél. : 03 85 39 66 08

**6 CHAMPS
D'ACTION**
DÉLÉGATION À LA
COMMISSION
PERMANENTE

**administration
générale**

Affaires juridiques
Subventions, bourses, avances, fonds de concours, prix,
Affaires financières et patrimoine
Ressources humaines et relations sociales
Coopération décentralisée

solidarités

Insertion et logement social
Personnes âgées et personnes handicapées
Enfance et familles
Action sociale territoriale

Voies Vertes, Voie Bleue, Vélo-routes
et Plan Départemental d'Itinéraires
de Promenades et de Randonnées de
Saône-et-Loire (PDIPR 71)
Espaces Naturels Sensibles
Tourisme

**développement
durable et
tourisme**

**éducation,
jeunesse, sports,
culture et
patrimoine**

Collèges publics et privés
Restauration scolaire
Sports
Patrimoine culturel
Établissements culturels
Action culturelle

Aménagement du territoire
Téléphonie mobile - Très haut débit -
Aménagement numérique du territoire
Transports

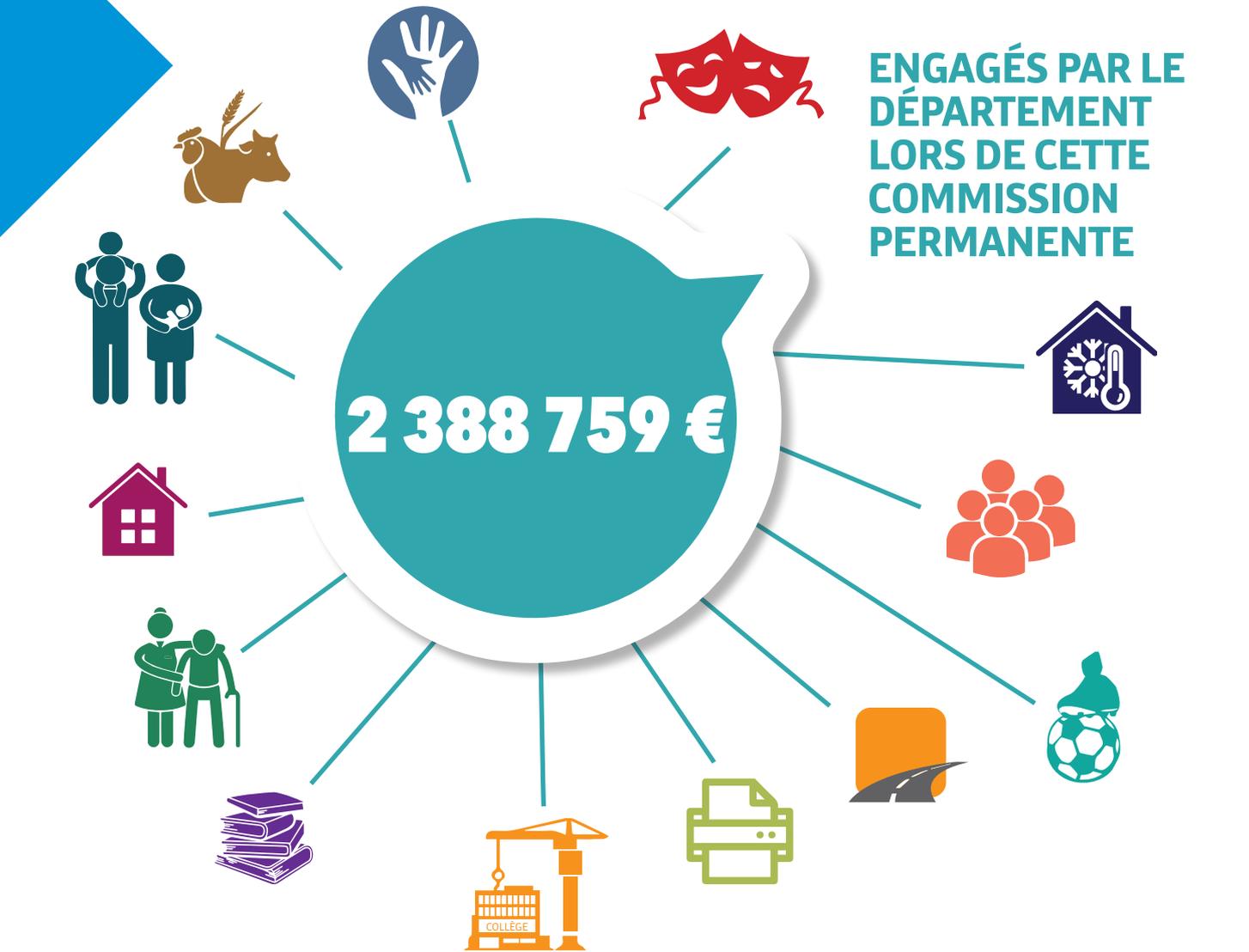
**aménagement
du territoire,
mobilités, routes
et infrastructures**

**développement
agricole et rural**

Aménagement foncier et remembrement
Eau et assainissement
Analyses de santé animale et végétale

ENGAGÉS PAR LE DÉPARTEMENT LORS DE CETTE COMMISSION PERMANENTE

2 388 759 €



COLLÈGES PUBLICS

9 collèges ont sollicités le Département pour une prise en charge d'un montant total de **22 065 €** pour différents travaux de sécurité, d'entretien des bâtiments et de réparation. Il s'agit de :

« **Robert Doisneau** » à **Chalon-sur-Saône**

- Réfection du logement de fonction du chef d'établissement
- Remplacement de 10 moteurs de volets roulants
- Remplacement des circulateurs DP (chauffage)

« **Jean Vilar** » à **Chalon-sur-Saône**

- Rénovation salle des professeurs, hall CDI et cuisine

« **Louis Aragon** » à **Châtenoy-le-Royal**

- Réfection de l'espace des entrées froides
- Remplacement des ampoules par des dalles LED



« **Pierre Paul Prud'hon** » à **Cluny**

- Réfection du rez-de-chaussée

« **Les Dîmes** » à **Cuisery**

- Réfection des bureaux de la vie scolaire et du CPE

« **Roger Semet** » à **Digoin**

- Réfection de la salle 107 du collège

« **Gabriel Bouthière** » à **Étang-sur-Arroux**

- Travaux de câblage en salle des professeurs par l'EMAC

« **Le Petit Prétan** » à **Givry**

- Mise en place d'une protection des couloirs repeints à neuf du collège

« **Nicolas Copernic** » à **Saint-Vallier**

- Travaux du secrétariat de Direction



22 065 €

pour l'entretien des bâtiments et la participation aux travaux

Dans le cadre de ses compétences obligatoires en faveur des collèges publics, le Département de Saône-et-Loire participe à l'entretien des établissements par le versement de participations financières destinées à l'achat de matière d'œuvre à utiliser par le personnel affecté au collège.

CULTURE

Dans le cadre de son programme en faveur de l'action culturelle et notamment des programmes « Enseignement artistique et pratique amateur » et « soutien aux enseignements artistiques », le Département poursuit son soutien aux équipements culturels et aux organismes et associations culturelles du territoire. Lors de cette Commission permanente, le Département accorde pour un montant total de **85 258 €** de subventions à :

• L'association Luciol « la Cave à Musique » : **51 000 €**



• Le Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) à Chalon-sur-Saône : **27 000 €**

• Ville de Louhans pour son projet « Orchestre à l'École » : **2 258 €**



• L'association Musiques à Ciel Ouvert relative à l'« Orchestre Franck Tortiller Collectif » Barizet

Le Département intervient également dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques avec un montant total d'aides accordées de **445 567 €**, dont à titre d'exemples :

• Conservatoire du Grand Autunois-Morvan : **43 899 €**



• École municipale de musique de Blanzay : **15 232 €**



• Conservatoire du Grand Chalon : **45 000 €**



• École municipale de musique de Sanvignes-les-Mines : **5 486 €**



• École de musique et de danse du Clunisois : **30 756 €**



• École de musique de l'Harmonie de Digoin : **3 200 €**



Dans le cadre de ses différents programmes, le Département entend contribuer au développement artistique et culturel de son territoire et poursuivre sa volonté d'accompagner les pratiques musicales et actions en lien avec les établissements d'enseignements de Saône-et-Loire.



1 convention de partenariat avec la Communauté de communes de La Clayette Chauffailles en Brionnais, la Ville de La Clayette et la galerie Le Réverbère (Lyon)

LECTURE PUBLIQUE

La Direction des réseaux de lecture publique organise un évènement dans le cadre de la 5^e saison culturelle de la Bibliothèque de Saône-et-Loire autour de l'œuvre photographique d'Arièle Bonzon, dans les bibliothèques de La Clayette, Chauffailles et Gibles et à l'Espace Sainte-Avoye (La Clayette). L'organisation de cet évènement culturel nécessite qu'une convention de partenariat soit signée entre le Département de Saône-et-Loire, la Communauté de communes de la Clayette – Chauffailles en Brionnais, la Ville de La Clayette et la galerie Le Réverbère.

La Direction des réseaux de lecture publique (DRLP) assure une mission de lecture publique pour les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants et les intercommunalités du département.



base de données nominatives des conscrits de Saône-et-Loire remis au Ministère de la culture et de la communication

RÉUTILISATION DE DONNÉES D'ARCHIVES

Depuis plusieurs années, le Département mène une politique de numérisation de son patrimoine archivistique. Porté par le Ministère de la culture, le portail « Grand Mémorial » agrège les différentes bases de données départementales et nationales des conscrits des classes 1887-1921.

Lors de cette Commission permanente, le Département remet la base de données nominatives des conscrits de Saône-et-Loire au Ministère.

Intégrer le portail « Grand Mémorial » permet de donner une plus grande visibilité aux contenus numériques des Archives départementales et de les interconnecter avec ceux des autres services territoriaux et nationaux.

AGRICULTURE

Dans le cadre de la politique agricole départementale, le Département conclut des conventions avec divers organismes agricoles :

- Les Organismes de gestion (ODG) non viticoles de Saône-et-Loire
- La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
- Le Syndicat des jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire
- La Fédération départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

Autour de plusieurs axes :

- La promotion des produits et du territoire
- Les circuits alimentaires de proximité
- L'action sociale et la solidarité

Lors de cette Commission permanente, le Département a attribué pour un montant total de **254 700 €** d'aides aux organismes agricoles dans le cadre des programmes promotion des produits des territoires et valorisation du tissu rural.

Opération valorisation des produits d'excellence :

- **60 000 €** pour les Organismes de gestion non viticoles
- **55 000 €** à la Chambre d'agriculture

Opération organisation des circuits courts et soutien aux actions de proximité:

- **35 000 €** à la Fédération départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

- **13 000 €** pour le syndicat des Jeunes agriculteurs 71

Opération accompagnement de la solidarité territoriale :

- **10 000 €** pour le syndicat des Jeunes agriculteurs 71 + **6 700 €** pour la Fédération départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)
- **75 000 €** pour l'association Agri-solidarité et la Chambre d'agriculture

Dans le cadre de son programme d'« actions en faveur de l'agriculture », le Département apporte son soutien aux organismes agricoles et para-agricoles qui assurent la promotion et le développement de l'agriculture départementale.

Lors de cette Commission permanente, le département accorde pour un montant total de subventions de **1 800 €** :

- **600 €** à la Société des courses hippiques de La Clayette pour l'organisation du Grand prix du Conseil départemental le 22 juillet 2018 à La Clayette
- **1 200 €** au comité concours agricole du Val d'Arroux à Gueugnon pour l'organisation d'un concours de bovins reproducteurs de race charolaise les 19 et 20 octobre 2018 à Gueugnon

Le Département poursuit sa politique d'actions en faveur de l'agriculture en Saône-et-Loire en continuant sa dynamique de soutien aux différents organismes agricoles du territoire qui valorisent notre patrimoine agricole. Le Département entend également valoriser son tissu rural et les produits du terroir, véritables vitrines du territoire.



256 500 €

d'aides à des organismes agricoles dans le cadre des programmes promotion des produits des territoires et valorisation du tissu rural

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE (FDAVAL)

39 associations se voient attribuées une subvention au titre du FDAVAL :

Retraite sportive en grand Autunois morvan

Création de l'association portant sur l'enseignement des disciplines sportives et d'activités de loisirs : **300 €**

Alciens en fête

Organisation des jeux intervillages en mai 2018 : **250 €**

Association Sports et Loisirs Club de Lutte Champforgeuil

Challenge de lutte de Champforgeuil le 31 mars 2018 : **500 €**

Ami-Deuche Chalonnais

11^e rencontre chalonnaise le 8 avril 2018 à la Loyère : **250 €**

Coup de théâtre

Spectacle cabaret à la salle des fêtes des Charreaux à Chalon-sur-Saône, le 11 mars 2018 : **250 €**

Groupe carnavalesque woldate

Défilés de carnaval des 25 février et 4 mars 2018 : **700 €**

Musique et Expressions

Spectacle «Expressions musicales intemporelles» à Châtenoy-le-Royal le 9 juin 2018 : **500 €**

Harmonie municipale de Châtenoy-le-Royal

Festival Bodeg'Art à Châtenoy-le-Royal le 26 et 27 mai 2018 : **600 €**

Arts créatifs clunisois

25 ans de l'association : **800 €**

Comité de jumelage de Saint-Gengoux-le-National

30^e anniversaire Weisenheim Am Berg/Saint-Gengoux-le-National les 18, 19 et 20 mai 2018 à Saint-Gengoux-le-National : **800 €**

Les Croisées, cercle de l'imaginaire bourguignon

Création de l'association dont l'objectif est de promouvoir le patrimoine de la Bourgogne du sud : **300 €**

Amicale cycle varennois

Course cycliste des écoles de vélo et seniors le 12 mai 2018 à Varennes-Saint-Sauveur : **250 €**

Association Ch'Art Bo

Première rencontre inter-régionale de clowns le 21 janvier 2018 à Charbonnières : **400 €**

Val Lamartinien Passion

Marathon, relais et trail le 7 avril 2018 : **500 €**

Saint-Vincent du Haut Mâconnais

Fête de la Saint-Vincent du Haut Mâconnais à Péronne le 10 février 2018 : **500 €**

Culture, loisirs et sports à Saint-Amour

Organisation de la Saint-Valentin à Saint-Amour le 10 février 2018 : **500 €**

École de musique de la Haute Grosne

Création d'un spectacle autour des Carmina Burana le 5 mai 2018 à Germolles-sur-Grosne : **300 €**

Association pour la restauration de l'église de Chânes (APREC)

Chorale AD Litibum Chants du monde à l'église de Chânes le 2 juin 2018 : **250 €**

Croq'Notes

Voyage au «Choeur de la musique mécanique» les 28 et 29 avril 2018 à Montcenis : **500 €**

Amicale Classe 65 Le Creusot

Organisation d'une exposition itinérante d'ateliers de fabrication de fleurs du 5 février au 7 mars 2018 au Creusot : **500 €**

La Lyre bressane de Sagy

Concerts du 14 avril au 3 novembre 2018 pour le 90^e anniversaire de la lyre bressane à Sagy : **500 €**

L'Atelier du port

Conférences d'histoire de l'Art du 12 janvier au 27 avril 2018 à Branges : **250 €**

Batterie-fanfare de la Bresse Louhannaise

Création de l'association qui a pour objet la pratique de la musique de batterie-fanfare : **250 €**

Exploit sportif Bressan

Soirée de remise des trophées le 15 février 2018 à la salle polyvalente de Châteaurenaud : **400 €**



39

associations soutenues
au titre du FDAVAL

Fight club 71

Gala annuel au gymnase Jean Bouveri à Montceau-les-Mines le 14 avril 2018 :

800 €



École de musique d'Ouroux-sur-Saône

Anniversaire des 10 ans de l'école de musique du 7 avril au 16 juin 2018 à Ouroux-sur-Saône :

500 €



Association Pas à Pas pour Yanis

Organisation d'un loto pour le financement d'un cadre de marche :

250 €

Association Comité du renouveau

Foire du Renouveau les 17 et 18 mars 2018 à Saint-Germain-du Bois :

500 €



Association football club Épervans

Fête anniversaire des 40 ans du Football Club d'Épervans le 30 juin 2018 à Épervans :

700 €



Association Un enfant, un sourire

Création de l'association dont le projet est de venir en aide aux enfants malades :

300 €

Association Instants nature sud chalonnais

Création de l'association dont le but est de promouvoir la photographie :

300 €

Association Temps danse

Création de l'association qui a pour but l'élaboration de spectacles vivants :

300 €

Gym form de Sevrey

Organisation du 20^e anniversaire de l'association le 3 mars 2018 à Sevrey :

700 €

Badminton club Saint-Marcel

Création d'association :

300 €

Association sportive Varvoise

Anniversaire du 80^e anniversaire du club à Varennes-le-Grand le 23 juin 2018 :

700 €

Auto moto rétro Perrecycoise

6^e édition Auto Moto Rétro Perrecycoise le 4 avril 2018 à Perrecy-les-Forges :

400 €



Comité de jumelage de Sanvignes-les-Mines

Soirée théâtre le 17 février 2018 à Sanvignes-les-Mines :

250 €

Country Forever 71

Bal concert anniversaire le 24 février 2018 à Sennecey-le-Grand :

500 €



Comité de jumelage de Tournus

55^e anniversaire du jumelage franco-allemand du 21 au 23 septembre 2018 à Tournus :

1 200 €

Le Fonds départemental d'aide à la vie associative locale (FDAVAL) a pour objectif de dynamiser la vie associative locale de chaque canton en favorisant la création de nouvelles associations et l'émergence de projets et animations locales. Les associations éligibles à cette aide doivent œuvrer dans les domaines du sport, de la jeunesse, de la culture, du tourisme et des loisirs culturels ou sportifs et recouvrir un intérêt local ou cantonal.

ÉQUIPEMENTS DES ASSOCIATIONS

Lors de cette commission permanente, 4 associations sportives ou comités sportifs ont reçu une aide du Département :

Comité départemental de Canoë-kayak de Saône-et-Loire

Achat d'un matériel pédagogique (ergomètre) :

1 750 €



Football club gueugnonnais - section foot

Acquisition de matériel informatique :

1 078 €



Association de Saône-et-Loire pour un sport sans violence et pour le fair-play

Acquisition de matériel informatique :

500 €



Comité de Saône-et-Loire de judo jujitsu

Achat d'un matériel pédagogique (tatami) :

5 000 €



8 328 €

d'aides à **4** associations sportives ou comités sportifs

Le Département de Saône-et-Loire alloue des subventions aux comités sportifs départementaux et aux associations sportives réalisant des investissements.



100 000 €

d'avance de trésorerie à l'ASSAD
du Val-de-Saône et à l'AAPA de Cluny

SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE À DOMICILE À BUT NON LUCRATIF

En application du Règlement départemental d'aide sociale (RDAS), les avances de trésorerie peuvent être attribuées aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés à but non lucratif et gestionnaires de services d'aide à domicile prestataires autorisés.

Sous conditions d'éligibilité, cette avance de trésorerie prend la forme d'une avance remboursable d'un montant maximal de **50 000 €** par organisme. Chaque avance de trésorerie est versée en une seule fois. Le remboursement peut s'effectuer par fractionnement selon un échéancier prévu dans la convention, le dernier versement

devant s'effectuer au plus tard le 1^{er} décembre 2018.

Lors de cette Commission permanente, le Département de Saône-et-Loire attribue une avance sur trésorerie à deux associations :



• l'AAPA (Association d'aide aux personnes âgées) de Cluny : **50 000 €**.

• l'ASSAD (Association de soutien et de services d'aide à domicile) du Val de Saône : **50 000 €**.

Le Département a décidé de renouveler son soutien au secteur de l'aide à domicile, au-delà de son statut de financeur des prestations universelles d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de Prestation de compensation du handicap (PCH). Dans ce contexte, le Département a signé un accord-cadre 2015-2018 avec la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) pour la poursuite de la modernisation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).



19 438 €

de subventions pour des propriétaires
afin de les aider à financer des
travaux d'amélioration de l'habitat
et d'économie d'énergie

AIDE DÉPARTEMENTALE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

• **15 propriétaires occupants** sollicitent une subvention au titre du dispositif «Habiter mieux 71 » pour un montant total de **7 500 €**.

• **2 propriétaires bailleurs** sollicitent pour **4 logements** au titre de l'aide départementale à l'amélioration des logements conventionnés, une subvention d'un montant de **11 938 €** pour des travaux dans des logements très dégradés.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Département intervient en faveur des propriétaires pour les aider à financer des travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie en complément de l'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).



de subventions pour l'ensemble
des gestionnaires de RAM
(Relais assistants maternels)

ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Les assistants maternels, agréés par le Président du Département de Saône-et-Loire, exercent principalement leur métier seuls à leur domicile. Les Relais d'assistants maternels (RAM) sont alors un lieu bénéfique pour rompre leur isolement et participer à leur professionnalisation, afin de répondre de manière adaptée aux besoins des enfants et aux demandes éducatives des parents. Les Relais d'assistants maternels (RAM) sont au nombre de 26 en Saône-et-Loire et bénéficient d'une subvention annuelle du Département depuis plusieurs années.

La subvention 2018 est calculée selon 2 critères : une base forfaitaire de 800 € par RAM et une part calculée selon le nombre d'assistants maternels agréés sur le ressort du RAM.

Subventions départementales annuelles réparties par Relais d'assistants maternels (RAM) :

- Communauté de communes Grand Autunois Morvan : **3 137 €**
- Commune Bourbon-Lancy : **1 612 €**
- Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise : **1 735 €**
- Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud : **1 969 €**
- Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne : **11 797 €**
- Communauté de communes Le Grand Charollais : **2 042 €**
- CCAS Chauffailles : **1 477 €**
- Communauté de communes du Clunisois : **1 907 €**

- Communauté de communes Terres de Bresse : **3 666 €**
- Mutuelle enfance petite enfance Digoin : **1 649 €**
- Commune Gueugnon : **1 674 €**
- Association la Ribambelle la Clayette : **1 502 €**
- Intercommunal Le Creusot : **4 121 €**
- Communauté de communes Bresse Louhannaise : **3 236 €**
- Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais : **7 417 €**
- Communauté de communes St-Cyr Mère Boitier : **1 600 €**
- Commune Montceau-Les-Mines : **4 146 €**
- Commune Paray-Le-Monial : **2 153 €**
- Communauté de communes canton Pierre Bresse : **1 329 €**
- Association bise semur en Brionnais : **1 747 €**
- Communauté de communes Saone Grosne : **1 882 €**
- Communauté de communes Bresse Revermont : **1 785 €**
- Communauté de communes Saone Doubs Bresse : **2 290 €**
- Commune Toulon-sur-Arroux : **950 €**
- Association familiale du Tournugeois : **1 650 €**
- Communauté de communes du Tournugeois : **1 527 €**

Le Département a fait depuis plusieurs années le choix d'une politique d'intervention volontariste, tant dans l'accueil des jeunes enfants que dans le soutien à la parentalité, parallèlement et en complémentarité de ses compétences obligatoires en matière de prévention et de protection de l'enfance. La collectivité se présente donc comme un partenaire incontournable dans la mise en place du schéma départemental des services aux familles.



2 230 €

de subventions pour deux actions proposées par le Territoire d'action sociale de Mâcon Paray-le-Monial

DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL (DSL) : ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

Les 2 actions proposées par le Territoire d'action sociale de Mâcon Paray-le-Monial sont mises en œuvre en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux de la Maison des solidarités de Cluny et Mâcon et visent à favoriser l'insertion sociale et développer l'accès à l'autonomie des participants.

Il s'agit de :



• Les petits plats dans les grands, action portée par le Centre social de Cluny : **750 €**



• Escal (Espace de sensibilisation culturel, amical et ludique), action portée par la Régie inter-quartiers de Mâcon qui s'inscrit dans la continuité de l'action « Groupe hommes » qui s'est déroulée en 2017 : **1 480 €**.

Les projets territoriaux des solidarités adoptés par l'Assemblée départementale en 2016 sont porteurs d'une nouvelle approche pour la mise en œuvre de l'action sociale du Département de nature à renforcer la qualité, la transversalité et la coordination des interventions. Basée sur un principe général de territorialisation de l'action sociale, elle vise aussi à impulser de nouvelles formes de travail social inscrites dans une logique de développement social local qui favorise les modes d'intervention à caractère collectif impliquant les habitants et encourageant l'exercice de la citoyenneté.



19 900 €

pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Depuis de nombreuses années, le Département développe une politique en faveur de l'habitat et s'investit notamment dans la lutte contre la précarité énergétique en accompagnant notamment les particuliers dans la mise en œuvre de travaux d'amélioration des performances énergétiques.

Lors de cette Commission permanente, le Département accorde pour un montant total de **19 900 €** de subventions pour :

- **21 dossiers** relatifs à des travaux d'isolation : **15 200 €**
- **13 dossiers** relatifs à l'installation de chauffage bois : **4 700 €**

Le Département poursuit son engagement auprès des particuliers en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.



7 000 €

pour le Comité départemental de la prévention routière

ROUTES

Lors de cette Commission permanente et dans le cadre du programme « aménagements et équipements de sécurité », le Département adopte la convention avec le Comité départemental de la prévention routière et lui accorde une subvention de **7 000 €**.

Par la mise en place de cette convention, le Département entend poursuivre ses actions liées à la prévention routière notamment auprès des collégiens, des seniors voire même des chefs d'entreprises, par la participation à divers journées et forums liés à la sécurité routière. Le Département encourage toutes les initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation.